



## Bulletin de préconisation n°13 du 19 août 2020

Réalisé par le : **CENTRE TECHNIQUE de l'Olivier**

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 26, 11, 83), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, Coopérative du Nyonsais, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2020>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE : Rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/lettres-dinformations>

### RÉSUMÉ DE LA SITUATION



#### Mouche de l'olive

Les captures sur la majorité des secteurs sont stables ou ont tendance à augmenter avec une pression toujours soutenue des populations. **ATTENTION : les conditions climatiques vont devenir de plus en plus favorable à l'activité des mouches dans les vergers.**

**Vous devez protéger votre récolte :**

- Pour le piégeage massif : pensez à renouveler votre solution attractive. Si vous observez des dégâts optez pour la stratégie barrière minérale.
- Pour les barrières minérales : vous devez renouveler votre protection rapidement.



#### Dalmaticose

**Risque élevé.** La dalmaticose est observée sur l'ensemble des bassins oléicoles et les dégâts sont en progression. Comme cette maladie est fortement corrélée à la présence de piqûre de mouche, vous devez protéger votre récolte contre les piqûres de ponte de la mouche de l'olive.



#### Les maladies du feuillage (Oeil de paon et cercosporiose)

Un inoculum de ces maladies est certainement présent dans les vergers fortement touchés sur la période 2019- 2020. Selon votre situation, **un traitement préventif à base de cuivre doit être programmé dans les prochaines semaines pour limiter le risque de contamination** dès que les conditions seront favorables.



## MOUCHE

### Observations

D'après les BSV du 19 août 2020, les relevés du réseau de piégeage indiquent toujours une pression soutenue des populations de mouches avec cependant des évolutions différentes selon les secteurs. Globalement les captures sont stables ou en légère augmentation.

Les dégâts restent bien maîtrisés dans les vergers correctement protégés. En revanche, sans méthode de lutte, les taux d'olives piquées et trouées augmentent dans les secteurs les plus précoces notamment dans les vergers peu chargés, irrigués et/ou en présence de variétés sensibles (Lucques, Grossane, Bouteillan...).

### Évaluation du risque

	<b>Verger sensible</b> (irrigué, variété précoce et de gros calibre, faible charge en fruits, zone littorale)	<b>Verger moins sensible</b> (non irrigué, variété tardive et de petit calibre, forte charge en fruits, zone de plaine ou d'altitude)
Capture de mouches	<b>Risque élevé</b> 	<b>Vigilance renforcée</b> 
Aucune capture de mouche	<b>Vigilance renforcée</b> 	<b>Vigilance renforcée</b> 

Le niveau de risque se situe toujours entre vigilance renforcée et risque élevé.

**ATTENTION : la période entre la fin de l'été et le passage à l'automne est une période à risque, cruciale pour l'avenir de la récolte (quantité et qualité).**

**Vous devez rester très vigilant** sur votre niveau de protection des fruits au regard de l'évolution des populations de mouches dans vos vergers et des conditions météorologiques de votre secteur (températures, précipitations et vent). N'oubliez pas que les conditions climatiques vont devenir de plus en plus favorable à l'activité des mouches dans les vergers.

### Préconisation

Si vous souhaitez récolter des olives, votre verger doit être normalement protégé de l'impact des populations de mouches depuis que les fruits sont attractifs (0,8 cm de longueur). **Si ce n'est pas le cas, il est impératif de réagir rapidement et mettre en œuvre une méthode de lutte (barrière minérale et/ou piégeage massif) pour limiter les dégâts.**

Selon votre stratégie de protection contre la mouche, les préconisations sont les suivantes :

- **Stratégie piégeage massif : Pensez à renouveler régulièrement votre solution attractive (toutes les 3 semaines minimum).** Cette année, vu les niveaux de population de mouches enregistrés, **l'efficacité du dispositif de piégeage massif (pièges bouteille) peut s'avérer insuffisant**, en particulier dans les vergers faiblement chargés et dans les petites parcelles. **Si les dégâts de mouche (piqûres de ponte) ou de dalmaticose augmentent, il est préférable d'appliquer une barrière minérale.**

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



- **Stratégie barrière : A cette période, il est fortement conseillé de renouveler vos traitements principalement si votre dernière application date de plus de 3 semaines, en cas de lessivage par les pluies (cumul de 20 mm) et en cas d'érosion par le vent.**

Selon votre stratégie de protection contre la mouche, les préconisations sont les suivantes :

Stratégie piégeage massif (pièges bouteille)			
Type de piège	Attractif	Dose homologuée	Préconisations
Piège bouteille	Phosphate diammonique ou d'ammonium	40 g/l	Installation avant que les olives soient attractives Au maximum 1 piège/arbre Renouvellement de la solution attractive au minimum toutes les trois semaines

Stratégie barrière minérale						
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques
Agri jardin Fructifia	Kaolin 99%	50 à 60 kg/ha 1 <sup>ère</sup> application	6	5	ND	Renouvellement tous les 20 à 30 jours en général sauf en cas de lessivage par les précipitations (20 mm) ou érosion par le vent
Baïkal WP	Kaolin 1000 g/kg	Puis 30 kg/ha				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vous pouvez également utiliser des barrières minérales comme le talc Invelop® qui est reconnu substance de base par la Commission Européenne (doses d'utilisation identiques à l'argile kaolinite).</li> <li>- <b>Le volume de bouillie est à adapter en fonction de la taille des arbres et du volume de la frondaison. Selon votre matériel d'application, ne pas dépasser la dose de 5% d'argile dans votre bouillie.</b></li> </ul>						



## DALMATICOSE

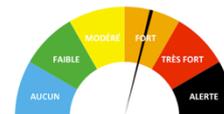
### 👉 Observation

D'après les BSV du 19 août 2020, la dalmaticose est observée sur l'ensemble des bassins oléicoles. Les dégâts ont tendance à stagner ou à diminuer mais ce phénomène est lié à une chute importante des olives précédemment dalmaticquées.

Il y a peu de dégâts dans les vergers bien protégés contre la mouche de l'olive. En revanche les dégâts sont particulier important cette année dans les vergers non protégés contre la mouche.

### 👉 Évaluation du risque

Le **risque est élevé**, principalement pour les vergers insuffisamment protégés contre les piqûres de mouche, sensibles à la mouche (irrigués, variétés sensibles à la mouche...) et déjà sujets à des symptômes de dalmaticose les années précédentes.



### 👉 Préconisation

Une bonne protection contre les piqûres de ponte de la mouche de l'olive reste la meilleure stratégie pour limiter les dégâts de dalmaticose sur les fruits. À ce titre, une lutte préventive efficace contre la mouche basée sur des applications précoces et répétées de barrières minérales reste la meilleure solution pour se prémunir des dégâts de dalmaticose sur les fruits.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



## ŒIL DE PAON

### 👉 Observation

D'après le BSV du 19 août, les maladies du feuillage telles que l'œil de paon (*Fusicladium oleagineum*) et la cercosporiose (*Pseudocercospora cladosporoides*) ont été très présentes en 2019-2020 (Voir BSV 2020 n°1). Un inoculum de ces maladies est certainement présent dans les vergers fortement contaminés.

### 👉 Évaluation du risque

Le **risque** est pour l'instant **modéré** car les conditions climatiques ne sont pas encore favorables à l'évolution de ces maladies. Toutefois la fin de l'été et le début de l'automne annoncent une période à risque avec des baisses de températures et des précipitations souvent orageuses.

### 👉 Préconisation

Pour prévenir le risque de contamination, notamment dans les vergers fortement touchés par ces maladies, il faut **prévoir une application à base de cuivre dans les prochaines semaines**.

**Nous vous rappelons que la couverture cuprique n'est que préventive, et qu'elle doit donc être mise en place avant que les conditions soient favorables aux contaminations.**

Traitez à la **dose minimum de 1 kg de cuivre métal par ha** (cf cahier de l'oléiculteur page 3 pour calculer la dose de cuivre métal appliquée)

**Ce traitement peut être associé à l'application d'une barrière minérale** (argile kaolinite calcinée) pour lutter contre la mouche de l'olive.

Pour connaître les produits et les doses autorisés, consultez le **cahier de l'oléiculteur 2020**.

### **IMPORTANT :**

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires (renouvellement de l'approbation européenne de la substance active « composés cuivre »), et dans l'attente de leur réévaluation d'ici 2021, l'ANSES a introduit un plafond de 28 kg de substance active par ha sur 7 ans dans les autorisations.

En résumé **toutes les formulations et spécialités commerciales homologuées sans Certiphyto sur olivier** pour lutter contre les maladies du feuillage **bénéficie d'un lissage des doses de cuivre métal limitées à 28 kg sur 7 ans**.

